ART. 20 N° II-2485

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º II-2485

présenté par M. Kamardine

#### **ARTICLE 20**

#### ÉTAT B

#### **Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	10 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer l'insertion professionnelle outremer, notamment à Mayotte, il est proposé de flécher 10 000 000€ supplémentaires vers l'action 2 "Aide à l'insertionet à la qualification professionnelle" des crédits du programme 138 "Emploi outre-mer". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Logement" au sein du programme 123 "Conditions de vie outre-mer".

ART. 20 N° II-2485

A Mayotte, par exemple, le soutien renforcé à la formation professionnelle faciliterait l'accès à l'emploi, ainsi que le développement entrepreneurial d'une jeunesse fortement touchée par le chômage, ce qui réduirait, par conséquence, les besoins de construction de logements sociaux.